

# Papiers de Soi et tissu d'identités

Sid ABDELLAOUI \*

**L'identité juridique tend à ignorer  
l'identité symbolique étrangère  
à toute forme de codification.  
Cependant, l'intériorisation des  
normes liées à la nécessaire  
possession de papiers travaille à  
confondre (et/ou réduire) l'être  
(surtout social) avec l'avoir  
(des papiers)**

**E**n famille, dans les cours d'écoles, les bars, les discothèques ou encore en bas des immeubles, qui n'a pas été confronté un jour aux types de propos suivants : «*je vais faire mes papiers..., on m'a demandé une fiche d'état civil..., enfin j'ai eu ma carte, ...je n'avais aucune pièce d'identité, ils m'ont demandé de présenter une carte d'identité...*». Lorsqu'une situation où des problèmes de papiers d'identité se présentent du point de vue juridique ou administratif, qu'ils soient vécus par soi-même ou par un autre, nous ne nous posons pas systématiquement la question de savoir dans quelle mesure cette situation mobilise ou sollicite nos sphères symbolique, affective et/ou existentielle. Cette problématique n'a jusqu'à présent fait l'objet que d'un faible nombre de réflexions et de travaux. Dans la plupart des cas, la question des papiers d'identité est traitée secondairement, abordée notamment dans le cadre d'études plus larges ayant trait aux problématiques d'intégration, d'assimilation ou de marginalisation. Pourtant, «les papiers d'identité» pourraient légitimement constituer un objet social d'investigation à part entière. Un objet qui met en jeu à la fois des dimensions d'ordre intrapsychique mais également sociale et politique et qui entretiennent toutes d'étroites relations entre elles. Compte-tenu des nombreuses questions qu'il soulève, c'est sous l'angle psychosociologique que nous nous proposons ici, d'apporter quelques éléments d'analyse et de compréhension à propos de ce qui fait des papiers d'identité un réel motif d'intérêt.

## **Du devoir au droit, en passant par les papiers**

Dans la plupart des esprits, il peut sembler naturel d'avoir officiellement un nom, un prénom, une date de

\* *Maître de Conférences en Psychologie Sociale  
Université de Rouen*

naissance, une adresse, un numéro d'enregistrement officiel, une photo d'identité correspondant officiellement au détenteur du support. Généralement, on ne mesure l'importance, l'utilité et la symbolique de ces documents que lorsque ces documents ne sont pas ou plus en notre possession, ou sont contestés par une autorité officielle donnée.

D'ordinaire, lorsqu'une personne rencontre ponctuellement ou de manière «régulière» un sérieux problème relatif aux papiers d'identité, cela peut entraîner de réelles difficultés matérielles, empêchant ainsi de fonctionner avec commodité soit pour circuler librement, soit pour obtenir telle ou telle autorisation ou tel ou tel objet indispensable à son projet. C'est notamment dans ce type de situations que vont se révéler les rapports subtils existant entre droit d'une part et devoir d'autre part. Le caractère à la fois officiel et obligatoire que représentent les papiers d'identité vise à rendre «normal» voire «socialement naturel» l'articulation entre d'un côté le droit de faire valoir ce que l'on peut ou l'on veut avoir (inscription dans une école, passer de l'autre côté d'une frontière, entrer dans un cinéma, etc.) et de l'autre le devoir de faire valoir ce que l'on doit ou l'on veut être (par exemple d'une certaine nationalité, d'un certain pourcentage ou d'une catégorie d'âge particulière, d'une commune d'habitation donnée, etc.). L'être et l'avoir vont alors se confondre par l'acquisition des papiers en question mais surtout par l'intériorisation des valeurs et des normes suscitées par cette acquisition. Ainsi, ne pas avoir ses papiers constituera un fait d'irrégularité. Une irrégularité qui, le plus souvent sera considérée socialement comme indésirable, suspecte et représente donc une source potentielle de rejet, tout du moins de non reconnaissance. Les papiers d'identités sont d'abord un objet de reconnaissance vis-à-vis des valeurs et des normes que véhiculent le contexte auquel ces papiers réfèrent. Une reconnaissance indispensable pour évoluer au sein de contexte et donc s'y adapter du mieux possible.

### **Les «papiers» : un vecteur de contrôle pour soi et autrui**

La dimension instrumentale des papiers d'identité apparaît le plus souvent comme première dans le fait d'avoir ou de ne pas avoir ses papiers d'identité. C'est ainsi que l'une des principales fonctions que revêt la possession de papiers d'identité est qu'ils participent au sentiment de puissance qui va de pair avec le

sentiment de contrôle aussi bien pour la personne directement concernée que pour Autrui (autrui pouvant être une autre personne ou le système social en question). Tout d'abord, s'agissant de la personne directement concernée, celle-ci se sentira non seulement en mesure de fonctionner au sein de ce système mais également en mesure d'affirmer un certain nombre d'exigences telles qu'ouvrir un compte en banque, solliciter un emploi, ou obtenir un visa pour l'étranger. C'est ainsi qu'une personne en règle disposera d'un plus fort sentiment de contrôle et de puissance qu'une personne n'étant pas dans une situation régulière, toute chose égale par ailleurs. Nul doute que ce sentiment de puissance et de contrôle sur son environnement contribuera au sentiment d'existence et de bien-être. Au contraire, l'absence de ces papiers entraînera inéluctablement un sentiment d'impuissance vis-à-vis de son milieu environnant, la personne aura le sentiment de ne pas pouvoir agir sur son environnement et donc sur sa destinée. Ce fait affectera sensiblement et de façon négative, au moins sur le plan social, son sentiment d'existence et de bien-être. En ces termes, nous pouvons aisément faire le lien entre reconnaissance sociale et responsabilité citoyenne, les papiers ici pouvant en être le révélateur, mais pas seulement comme nous le verrons ultérieurement.

S'agissant d'Autrui, le fait qu'une personne possède ou ne possède pas de papiers d'identité soulève de façon implicite ou explicite la question du contrôle interpersonnel ou social. Le contrôle interpersonnel ou social se définit ici comme le résultat de l'ensemble des possibilités d'agir efficacement vis-à-vis d'autrui. Ne pas savoir à quelle personne ai-je à faire et comment la traiter, va s'accompagner d'un déficit de contrôle que je peux avoir sur cette même personne. Comment dois-je l'aborder ou le considérer? Que dois-je lui opposer comme stratégie? Ces questions peuvent aussi bien être le fait d'une personne que d'une organisation sociale (par exemple une banque, une douane, une école, une gendarmerie, un hypermarché, etc.). Ne pas avoir d'informations sur la personne sollicitée, interpellé ou interrogée affecte tout sentiment de contrôle à son égard. Ou encore apprendre que cette personne n'est pas enregistrée sur les plans juridique et administratif peut aisément constituer une source d'interrogation et de réaction pouvant aussi bien se traduire par un simple refus de considération que par une grave condamnation. Du fait du dérèglement qu'il suscite, on se trouve là face à la menace potentiel d'un équilibre dont la seule

garantie repose sur la conformisation à des règles ou à des attentes d'autrui. Les papiers d'identité ne sont qu'un révélateur palpable de cette conformisation et donc d'un réseau d'exigences sociales contribuant au maintien du contrôle social.

### Les jeunes et la genèse de leurs papiers

Le souci pour les autorités de préserver la stabilité, l'ordre et la sécurité d'un système social ou sociétale est d'autant plus manifeste que les personnes concernées sont de jeunes adolescents ou de jeunes adultes. Toutefois, les enjeux sous-jacents à l'objet «papiers d'identité» sont multiples et complexes. Ils concernent non seulement la dimension instrumentale ou fonctionnelle pour l'individu face aux contraintes posées par l'Institution et pour le système socio-juridique. Mais on trouve aussi les dimensions affective, relationnelle et symbolique que l'on abordera ici au travers du sentiment d'identité. Ainsi, décrire et comprendre la place et la fonction que représentent les papiers d'identité dans le développement du jeune et de sa socialisation ne peut se faire sans porter attention sur la manière dont se construit l'identité du sujet. Autrement dit, il devient incontournable d'approcher cela sous l'angle de la construction de Soi qu'il convient notamment d'aborder au travers des rapports existant entre les désirs et les projets individuels d'une part et les attentes extérieures d'autre part, qu'elles soient familiales, sociales, culturelles ou idéologiques. Face à cette question des rapports entre l'objet physique mais aussi l'objet symbolique que représentent les papiers d'identité d'un côté et le sentiment d'identité de l'autre, c'est d'abord toute l'histoire psycho-affective des relations entre Soi et Autrui et/ou entre Soi et un système qui se trouve mise à l'épreuve. Au centre de cette histoire, le désir d'être aimé, accepté, reconnu qui structure de manière plus ou moins conflictuelle l'identité d'une personne, qu'elle soit jeune ou moins jeune. La réclamation ou le désir de possession de ses propres papiers d'identité constituent souvent un indicateur du mode de construction et de la dynamique identitaire engagé chez le jeune. Cette identité qui va se construire tout au long de sa vie mais dont l'essentiel se structure durant son enfance et son adolescence concerne à la fois l'identité personnelle et l'identité sociale. On peut aisément affirmer que toute situation impliquant les papiers d'identité pourra affecter ou mobiliser l'identité personnelle (identité mettant en jeu des variables de type psychologique pouvant par exemple se caractériser par les traits de personnalité

suiuants : je suis sérieux, je suis loyal, je suis attentif, je suis consciencieux, je m'en fous, je suis révolté). Elle pourra également affecter ou mobiliser son identité sociale (identité qui réfère à une multitude d'appartenances sociales et qui pourra se caractériser par les traits sociaux suivants : je suis étudiant, je suis citoyen, je suis Marocain, je suis chômeur, je suis travailleur clandestin). La notion d'identité personnelle, correspondant au versant psychologique, renvoie à une grande variété de questions concernant l'enfance, l'adolescence et le début de la vie adulte et qui ont trait à au moins deux composantes fondamentales : le sentiment de continuité dans le temps et le sentiment d'être distinct des autres, d'unicité, de singularité. Au contraire, la notion d'identité sociale, correspondant au versant sociologique, renvoie davantage à l'identification à des modèles sociaux, l'intériorisation de rôles et l'adhésion à des systèmes de valeurs socialement partagées. On a donc d'une part le processus de singularisation lequel va contribuer chez le sujet à asseoir l'idée qu'il est différent des autres, et d'autre part le processus de conformisation lequel va contribuer à asseoir l'idée qu'il fait partie d'un groupe, d'une communauté ou d'une société particulière. Chacun de ces processus sera mobilisé par le biais d'évaluation comparative, soit vis-à-vis d'une autre personne, réelle ou imaginaire (je ne suis pas comme elle, moi j'ai une autre façon de faire, je suis un battant, je lui ressemble, etc...) soit vis-à-vis d'un autre groupe, réel ou imaginaire («Nous» n'acceptons pas ce type de raisonnement, «Ils» sont tous pareil, «Nous» on est les meilleurs, etc.). Dans le premier cas, le sujet mettra en avant le Soi individuel, dans le second, il s'agira du Soi groupal. Durant le développement de l'enfant et de l'adolescence, les sentiments d'unicité et de continuité, tout comme les sentiments d'appartenance vont être plus ou moins fort selon les périodes de l'évolution mais également selon les contextes psychologiques et sociologiques dans lesquels le sujet se trouvera. Ainsi, le rapport aux papiers d'identité pourra être approché soit au travers de l'identité personnelle comprenant toute la dimension psychologique : *avec ou sans mes papiers, j'ai ou je n'ai pas de pouvoir, je suis ou je ne suis pas en confiance, je peux ou ne peux pas m'adapter, etc.* Ce rapport pourra également être analysé au travers de l'identité sociale et des mécanismes d'identifications catégorielles qui en sont à l'origine c'est-à-dire du sentiment d'appartenance à un système, une ethnie, une culture, un territoire, une nation, etc. : ainsi, avec ou sans mes papiers, je suis ou ne suis pas comme les autres, je suis ou ne suis pas reconnu comme

membre d'une nation, je correspond ou ne correspond pas aux attentes du système dans lequel j'évolue, etc. L'absence de papiers d'identité pourra être à l'origine d'une multitude d'attitudes, de sentiments ou de conduites sociales plus ou moins désirables et plus ou moins positifs que l'on peut retrouver sur les dimensions telles que : rejet-acceptation, appartenance minoritaire-appartenance majoritaire, implication sociale-non implication sociale, conformisme-déviance, autochtone-étranger, exclu-non exclu, etc.

En conclusion, nous pouvons affirmer que les relations entre papiers d'identité et identité psychosociale sont éminemment complexes. Toutefois, il semble clair que les deux entités (l'une physique et l'autre psycho-dynamique) sont très intimement liées. Les attitudes vis-à-vis de ses propres papiers d'identité ou les changements dans les rapports qu'une personne va établir vis-à-vis de ses papiers vont pouvoir révéler toute la dimension structurante que revêt un simple support qu'il soit en papier, en carton ou en plastique. Vu sous l'angle individuel, les papiers d'identité seront un gage de reconnaissance sociale, d'autonomie, de liberté d'être et d'avoir, souvent nécessaire au sentiment de responsabilité et à la construction d'une identité citoyenne. Vu sous l'angle sociopolitique voire économique, c'est toute la dimension du contrôle social et de la maîtrise des rapports entre ceux qui doivent assurer le fonctionnement et l'efficacité d'un système et ceux qui doivent s'y conformer.

Enfin, reste à savoir dans quelle mesure, la question des «sans papiers», trop souvent traitée sans grande humanité, pourrait-elle être abordée sans faire aucunement référence à l'un ou l'autre de ces deux angles. Autrement dit, sans chercher à remettre en question l'utilité des papiers d'identité, ne pourrions-nous pas apprendre à avoir comme référence prioritaire le simple fait d'être «Humain» en quête d'une place, en quête de soi-même... Il s'agit là bien sûr d'un idéal que beaucoup de politiques se gardent d'envisager.

## "Il faut changer les lois..."

Entretien avec Kofi YAMGNANE

Ancien Ministre de l'Intégration

Président de la Fondation pour l'intégration républicaine

*Propos recueillis par Abdellatif CHAOUITE*

***Ecarts d'identité : Monsieur le Ministre, j'ai entendu dire que votre carte d'identité était périmée depuis quelques années...***

Kofi YAMGNANE : Oui, et elle est toujours périmée ! Car il est très compliqué de refaire une carte d'identité quand on n'est pas né en France, et encore plus maintenant, avec la carte infalsifiable. C'est vrai pour moi, mais aussi pour tous les Français qui sont nés ailleurs ou dont les parents ou grands-parents sont nés ailleurs, y compris pour les «Franco-français» qui sont nés en Algérie, au Mali, en Indochine, ou en Allemagne. Pour eux aussi, c'est épouvantablement compliqué de refaire leur carte d'identité ! Actuellement, je me promène avec une carte d'identité de député de la République Française, barrée bleu blanc rouge, mais je n'ai pas de carte d'identité ordinaire, ou plutôt je l'ai, mais elle est périmée. J'ai un tas d'autres papiers : ma carte d'électeur, ma carte de grand électeur car j'étais sénateur, ma carte de maire, ma carte de conseiller général, ma carte de député,...mais pas de carte nationale d'identité ! Pour la refaire, il faut que je m'adresse à Nantes, que je fasse des tas de démarches, et que je fournisse des papiers que je n'ai pas. Quand je vais aller demander à mon sous-préfet de refaire ma carte d'identité, ce sera un casse-tête pour lui ! Mais il faut pourtant bien trouver une solution... Je vous parle de mon problème individuel, mais là n'est pas la question. De très nombreuses personnes sont dans ce cas, et on ne peut pas continuer à essayer de régler des problèmes individuellement : il faut changer les lois. Il faudra bien qu'un jour les choses changent et qu'à partir du moment où les gens ont acquis la nationalité française, ils aient accès à une carte d'identité nationale, comme les autres, sans qu'il y ait besoin d'aller rechercher des papiers de leurs parents, ou arrière-grands-parents qui sont nés ailleurs, il faut changer cela et je me bats dans ce sens...

(Entretien réalisé à partir d'un fragment de l'émission de France Inter «Mariage Mixte», été 2000).